

## SESSION SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, 29 mai 2020

---

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire

CESS1/3\*  
18 mai 2020  
Original : anglais

### **PRÊT D'URGENCE DE LA PART DU FONDS RENOUELABLE POUR L'ACCÈS AUX VACCINS AU FONDS RENOUELABLE RÉGIONAL POUR LES FOURNITURES STRATÉGIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE**

#### **Antécédents**

1. La coopération technique fournie aux États Membres par le Bureau sanitaire panaméricain (BSP ou le Bureau) est soutenue par deux grands mécanismes d'achats, le Fonds renouvelable pour l'accès aux vaccins (le Fonds renouvelable) et le Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique (le Fonds stratégique).
2. Le Fonds renouvelable a été créé en 1977 conformément à la résolution CD25.R27 du Conseil directeur pour faciliter la disponibilité en temps voulu de vaccins de qualité aux prix les plus bas. En 1978, conformément à la résolution CSP20.R16, un compte de capital a été créé, sur lequel sont déposés 3 % du coût net des vaccins et fournitures achetés par l'entremise du Fonds renouvelable. Ce compte de capital fournit aux États Membres de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) une ligne de crédit pour l'achat de vaccins et de fournitures connexes. Les États Membres remboursent par la suite le compte de capital à la livraison des fournitures. Depuis la création du Fonds renouvelable, le niveau de financement de son compte de capital a augmenté et celui-ci fournit un financement anticipé absolument nécessaire qui permet aux États Membres d'acheter des vaccins pour leurs programmes nationaux.
3. Le Fonds stratégique a été créé en 1999 par le Directeur du BSP à la suite de demandes de coopération technique émanant des États Membres pour l'achat de fournitures stratégiques de santé publique afin de lutter contre le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et les maladies infectieuses négligées. Le Fonds stratégique a été un mécanisme important pour assurer l'approvisionnement en fournitures de santé publique pour lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles, y compris en fournitures stratégiques de santé publique aujourd'hui nécessaires pour soutenir la riposte de l'Organisation à la pandémie de COVID-19. Comme pour le Fonds renouvelable, 3 % du coût net des

---

\* Cette version contient des modifications rédactionnelles mineures.

---

fournitures achetées par le Bureau au nom des États Membres par l'entremise du Fonds stratégique sont déposés sur un compte de capital. Le compte de capital du Fonds stratégique fournit aux États Membres de l'OPS une ligne de crédit pour l'achat de fournitures stratégiques de santé publique, que les États Membres remboursent à la réception des fournitures.

4. Depuis la création du Fonds renouvelable et du Fonds stratégique, le BSP continue à déposer 3 % de la valeur nette des vaccins et des fournitures stratégiques de santé publique achetés au nom des États Membres sur les comptes de capital respectifs de ces fonds. Ces comptes de capital sont essentiels pour le soutien technique fourni par le BSP aux États Membres dans les domaines de la vaccination et des maladies transmissibles et non transmissibles.

### **Analyse de la situation**

5. Au 30 avril 2020, le compte de capital du Fonds renouvelable présente un solde total d'environ US\$ 219 millions,<sup>1</sup> avec un solde disponible de \$23 millions. Ce niveau de capital est suffisant pour garantir la disponibilité de crédits à court terme afin de répondre aux besoins des États Membres en matière de vaccins dans l'environnement actuel (avant la disponibilité d'un vaccin efficace contre la COVID-19).

6. À cette même date, le compte de capital du Fonds stratégique présente un solde total d'environ \$20 millions, avec un solde disponible de seulement \$2 millions. Ce niveau de capitalisation, et en particulier le solde de liquidités disponible, est insuffisant pour répondre aux besoins des États Membres pendant la pandémie actuelle de COVID-19 (voir l'annexe A). Compte tenu des conditions actuelles du marché, où de nombreux grands gouvernements et institutions se font concurrence pour des fournitures limitées, il est essentiel que le Bureau ait la capacité d'agir rapidement et de verser des avances de paiement aux fournisseurs au nom des États Membres, lorsque cela est nécessaire, afin d'obtenir les fournitures vitales liés à l'urgence de la pandémie de COVID-19 par l'intermédiaire du Fonds stratégique.

### **Proposition**

7. Afin de répondre aux besoins urgents des États Membres de l'OPS et de permettre l'achat de fournitures vitales pour faire face à l'urgence de la pandémie de COVID-19 par l'entremise du Fonds stratégique, le BSP propose un prêt d'urgence interne d'un montant maximum de \$50 millions, qui sera effectué au moyen de transferts successifs de fonds du compte de capital du Fonds renouvelable au compte de capital du Fonds stratégique. La Directrice aura le pouvoir discrétionnaire de déterminer les montants et le calendrier des transferts dans les limites de ce plafond, en fonction de la disponibilité des fonds sur le compte de capital du Fonds renouvelable, ainsi que des besoins programmatiques des États Membres en matière de vaccins, de seringues et d'équipements de la chaîne du froid et

---

<sup>1</sup> Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent document sont exprimées en dollars des États-Unis.

d'accès à la ligne de crédit du Fonds stratégique. Les fonds transférés depuis le Fonds renouvelable seront remboursés par le Fonds stratégique successivement au cours de la période biennale 2020-2021, et la situation du prêt d'urgence fera l'objet d'un rapport au Comité exécutif.

8. Avec les contrôles de gestion appropriés en place, ces transferts de fonds à court terme, limités et successifs, du compte de capital du Fonds renouvelable à celui du Fonds stratégique ne devraient pas avoir d'effets négatifs sur la capacité du BSP à soutenir les États Membres et leurs programmes de vaccination au cours des 18 prochains mois. Cette proposition de modalité de gestion fournira les ressources absolument nécessaires pour répondre aux besoins immédiats du Fonds stratégique pour l'achat de fournitures liées à l'urgence de la pandémie de COVID-19 destinés aux États Membres.

#### **Mesure à prendre par le Comité exécutif**

9. Conformément à l'article 8.5 du Règlement financier de l'OPS, et compte tenu de l'urgence que représente la pandémie de COVID-19, la Directrice du BSP demande l'accord du Comité exécutif pour emprunter des fonds sur le compte de capital du Fonds renouvelable qui seront utilisés par le Fonds stratégique pour acheter des fournitures liées à l'urgence de la pandémie de COVID-19. Le Comité est invité à envisager d'approuver le projet de résolution joint à l'annexe B.

Annexes

**Annexe A****Estimation de la demande de fournitures liées à la COVID-19  
pour achat par le biais du Fond stratégique de l'OPS (USD/mois)****(mise à jour le 29 avril 2020)**

	<b>Coût estimé (USD) chaque mois</b>
Diagnostic in vitro (DIV)	\$ 5 219 804,63
EPI (équipement de protection individuelle)	\$ 73 170 600,91
Équipement biomédical	\$ 23 166 666,67
<b>Total</b>	<b>\$ 104 557 072,21</b>

Note : l'estimation ne tient pas compte d'une éventuelle augmentation importante des frais de transport ou du prix des médicaments. Elle ne se réfère pas non plus à un financement national ou externe, ni à des opérations bilatérales d'achat éventuelles par les États Membres.

---



## SESSION SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF

*Session virtuelle, 29 mai 2020*

---

CESS1/3\*  
Annexe B  
Original : anglais

### *PROJET DE RÉSOLUTION*

#### **PRÊT D'URGENCE DE LA PART DU FONDS RENOUVELABLE POUR L'ACCÈS AUX VACCINS AU FONDS RENOUVELABLE RÉGIONAL POUR LES FOURNITURES STRATÉGIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE**

##### *LA SESSION SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF,*

(PP1) Ayant examiné le rapport de la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) sur la proposition de prêt d'urgence par le Fonds renouvelable pour l'accès aux vaccins au Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique (document CESS1/3) ;

(PP2) Notant qu'au 30 avril 2020, le compte de capital du Fonds renouvelable pour l'accès aux vaccins (le Fonds renouvelable) présente un solde disponible d'US\$ 23 millions<sup>1</sup> sur un solde total d'environ \$219 millions, suffisant pour assurer la disponibilité de crédits à court terme pour répondre aux besoins en vaccins des États Membres qui participent au Fonds renouvelable ;

(PP3) Notant avec préoccupation qu'au 30 avril 2020, le solde disponible du compte de capital du Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique (le Fonds stratégique) n'est que de \$2 millions, soit un niveau de capitalisation et un solde de liquidités disponible insuffisants pour répondre aux besoins des États Membres qui participent au Fonds stratégique ; et

(PP4) Reconnaisant le besoin projeté de fournitures de santé liées à la pandémie de COVID-19 parmi les États Membres qui participent au Fonds stratégique,

---

<sup>1</sup> Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent document sont exprimées en dollars des États-Unis.

---

**DÉCIDE :**

(OP)1. D'autoriser la Directrice à faire ce qui suit :

- a) fournir au compte de capital du Fonds stratégique un prêt interne d'urgence d'un montant maximum de \$50 millions, consistant en des transferts de fonds à court terme, limités et successifs, à partir du compte de capital du Fonds renouvelable ;
- b) déterminer les montants et le calendrier des transferts au compte de capital du Fonds stratégique, à concurrence du montant total maximum du prêt de \$50 millions, en fonction de la disponibilité des fonds du compte de capital du Fonds renouvelable et des besoins programmatiques des États Membres participants en matière de vaccins, de seringues, d'équipements de la chaîne du froid et de fournitures liées à l'urgence de la pandémie de COVID-19 ;
- c) définir un calendrier de remboursement pour la période biennale 2020-2021 pour le remboursement intégral par versements successifs au Fonds renouvelable par le Fonds stratégique des prêts qui lui ont été accordés ;
- d) appliquer des contrôles financiers et de gestion appropriés pour s'assurer qu'il n'y a pas d'impact négatif sur la capacité du BSP à soutenir les États Membres participant au Fonds renouvelable au cours des 18 prochains mois ;
- e) faire rapport au Comité exécutif lors de ses 167<sup>e</sup> et 168<sup>e</sup> sessions sur la situation de ce prêt d'urgence, y compris sur son efficacité et son remboursement.

(OP)2. De demander instamment à tous les États Membres de veiller à ce que les fonds soient garantis et disponibles pour les transférer au BSP afin d'effectuer des paiements anticipés aux fournisseurs au nom des États Membres, dans le but d'acquérir sans délai les quantités demandées de fournitures liées à l'urgence de la pandémie de COVID-19 sur le marché actuel fragile, en vue de garantir le fonctionnement efficace du prêt d'urgence et d'en tirer parti au mieux.

- - -